

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p><b>Commune de MONTCARRA</b> Arrondissement de LA TOUR DU PIN</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 10 Procurations : 5 Votants : 15</p> <p>Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p align="center"><b>REGISTRE DES DELIBETATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>N° 31-2024 : ACQUISITION</b></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le 26 août à 19h30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de David EMERAUD, Maire</p> <p>Etaient présents : BAYET Céline, BINSSE Guy, DOUCHET Christophe, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, PERRISSEZ Joel, RIVOIRE Christine.</p> <p><u>Excusés</u> : 5 - BEGEL Olivier, CURT Alexis, DI RAFAELE -THUILLIER Béatrice, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie.</p> <p><u>Procuration donnée</u> : 5 - BEGEL Olivier, CURT Alexis, DI RAFAELE -THUILLIER Béatrice, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie.</p> <p>Céline BAYET a été nommée secrétaire de séance</p>
--	---

Cette délibération annule et remplace la délibération n°36-2023 du 05 décembre 2023 en raison de la division cadastrale effectuée.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, l'accord du propriétaire Mr REY Pierre,

M. Le Maire propose d'acheter la parcelle n°B883 d'une superficie cadastrale de 235m<sup>2</sup> et la parcelle B881 d'une superficie de 4m<sup>2</sup> soit une surface totale de 239m<sup>2</sup> se trouvant le village à MONTCARRA,

A ce sujet, il a échangé avec le propriétaire M REY qui donnent son accord pour un prix de 11.900.00 euros.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 Pour, 0 Contre et 0 Abstention :

- **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle et au prix cités ci-dessus ;
- **DIT** que les frais de notaire et de géomètres sont à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus désignés.

**David EMERAUD, Maire**

